

WAXOYL AG

4015 Basel

Date d'émission 20.10.2015, Révision 15.06.2015

Version 05. Remplace la version : 04

Page 1 / 9

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**1.1 Identificateur de produit****One Step New Generation****1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées****1.2.1 Utilisations pertinentes**

Entretien de laque

1.2.2 Utilisations déconseillées

Aucun connu.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société WAXOYL AG
Oberwilerstrasse 98
4015 Basel / SUISSE
Téléphone 0041-61-28177 94
Téléfax 0041-61-28177 85
Site internet www.waxoyl.com
E-mail info@waxoyl.ch

Secteur informatif**Informations techniques** info@waxoyl.ch**Fiche de Données de Sécurité** sdb@chemiebuero.de**1.4 Numéro d'appel d'urgence****Organe consultatif** +49 (0)89-19240 (24h) (seulement en anglais)**SECTION 2: Identification des dangers****2.1 Classification de la substance ou du mélange**

Pas de classification.

2.2 Éléments d'étiquetage**Pictogrammes de danger****Mentions de danger** aucun**Caractéristique particulière** EUH210 Fiche de données de sécurité disponible sur demande.**2.3 Autres dangers****Dangers pour la santé** En cas d'ingestion suivie de vomissement, les matières peuvent pénétrer dans les poumons. Le contact fréquent et prolongé du produit avec la peau peut provoquer des irritations.**Dangers pour l'environnement** Ne contient pas de matières PBT ou vPvB.**Autres dangers** D'autres dangers n'ont pas été constatés dans l'état actuel des connaissances.

WAXOYL AG

4015 Basel

Date d'émission 20.10.2015, Révision 15.06.2015

Version 05. Remplace la version : 04

Page 2 / 9

SECTION 3: Composition / Informations sur les composants**Type de produits:**

Lors de ce produit, il s'agit d'un mélange.

Conc. [%]	Substance
1 - <10	Solvant Stoddard
	CAS: 8052-41-3, EINECS/ELINCS: 232-489-3, EU-INDEX: 649-345-00-4
	GHS/CLP: Asp. Tox. 1: H304
1 - <10	Kérosène (pétrole)
	CAS: 8008-20-6, EINECS/ELINCS: 232-366-4, EU-INDEX: 649-404-00-4
	GHS/CLP: Asp. Tox. 1: H304
1 - <10	Distillats légers (pétrole), hydrotraités
	CAS: 64742-47-8, EINECS/ELINCS: 265-149-8, EU-INDEX: 649-422-00-2
	GHS/CLP: Asp. Tox. 1: H304

Commentaire relatif aux composants Ne contient pas ou moins de 0,1% des substances énumérées dans la liste (liste des substances dites préoccupantes, candidates pour la procédure d'autorisation-SVHC). Pour le texte intégral des mentions H: voir la SECTION 16.

SECTION 4: Premiers secours**4.1 Description des premiers secours**

Indications générales	Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation
Après inhalation	Assurer un apport d'air frais. En cas de malaises, se rendre chez le médecin.
Après contact cutané	En cas de contact avec la peau, laver à l'eau savonneuse. En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.
Après contact avec les yeux	Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
Après ingestion	Demander aussitôt l'avis d'un médecin. Ne pas faire vomir. Rincer la bouche et boire beaucoup d'eau.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Effets irritants

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traiter les symptômes.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie**5.1 Moyens d'extinction**

Agent d'extinction approprié	Mousse, produits extincteurs en poudre, eau pulvérisée, dioxyde de carbone.
Agent d'extinction non approprié	Jet d'eau.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Risque de formation de produits de pyrolyse toxiques.

5.3 Conseils aux pompiers

Utiliser un appareil respiratoire autonome.

Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

WAXOYL AG

4015 Basel

Date d'émission 20.10.2015, Révision 15.06.2015

Version 05. Remplace la version : 04

Page 3 / 9

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Tenir à l'écart de sources d'inflammation.
Veiller à assurer une aération suffisante.
Utiliser un vêtement de protection individuel.

6.2 Mesures de protection de l'environnement

Ne rien rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines.
Empêcher la propagation à la surface (par ex. à l'aide de digues ou de barrières anti-huile).

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Ramasser avec un produit absorbant les liquides (par ex. sable, sciure, liant universel, terre à diatomées).
Le produit récupéré doit être éliminé conformément à la réglementation en vigueur.

6.4 Référence à d'autres sections

Voir le SECTION 8+13

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Utiliser uniquement dans des zones bien ventilées.
Conserver à l'écart de toute source d'ignition.
Les vapeurs peuvent en présence d'air former un mélange explosible.
Ne pas manger, boire, fumer, priser sur le lieu de travail.
Après le travail et avant les pauses nettoyez soigneusement les mains et/ou votre visage.
Protéger la peau en appliquant une pommade.
Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Stockage en magasin seulement dans leurs emballages d'origine et bien fermés.
Empêcher les infiltrations dans le sol.
Ne pas stocker avec des agents oxydants.
Ne pas stocker avec des acides.
Ne pas stocker avec les produits alimentaires et les aliments pour animaux.
Mettre à l'abri des échauffements/surchauffes et protéger du rayonnement solaire.
Protéger du gel.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Voir le SECTION 1.2

WAXOYL AG

4015 Basel

Date d'émission 20.10.2015, Révision 15.06.2015

Version 05. Remplace la version : 04

Page 4 / 9

SECTION 8: Contrôle de l'exposition / protection individuelle**8.1 Paramètres de contrôle****Composants possédants une valeur limite d'exposition (FR)**

Conc. [%]	Substance
10 - 20	Oxyde de aluminium
	CAS: 1344-28-1, EINECS/ELINCS: 215-691-6
	VME: Valeurs limites de moyenne d'exposition: 10 mg/m ³
1 - <10	Kérosène (pétrole)
	CAS: 8008-20-6, EINECS/ELINCS: 232-366-4, EU-INDEX: 649-404-00-4
	VME: Valeurs limites de moyenne d'exposition: 100 ppm, 525 mg/m ³ , OSHA
1 - <10	Solvant Stoddard
	CAS: 8052-41-3, EINECS/ELINCS: 232-489-3, EU-INDEX: 649-345-00-4
	VME: Valeurs limites de moyenne d'exposition: 100 ppm, 525 mg/m ³ , OSHA
1 - <10	Distillats légers (pétrole), hydrotraités
	CAS: 64742-47-8, EINECS/ELINCS: 265-149-8, EU-INDEX: 649-422-00-2
	VME: Valeurs limites de moyenne d'exposition: 100 ppm, 525 mg/m ³ , OSHA

8.2 Contrôles de l'exposition**Indications complémentaires sur la configuration des installations techniques**

Assurer une ventilation du poste de travail adéquate.

Protection des yeux

lunettes de protection (EN 166:2001)

Protection des mains

Les indications sont données à titre de recommandation. Lors d'informations ultérieures, veuillez consulter le fournisseur de gants.
0,4mm Caoutchouc butyle, >480 min (EN 374).

Protection corporelle

Vêtement de protection.

Divers

Choisir les moyens de protection individuelle en raison de la concentration et de la quantité des substances et du lieu de travail. S'informer auprès du fournisseur sur la résistance chimique des moyens de protection.
Ne pas inhaler les gaz/vapeurs/aérosols.
Eviter le contact avec les yeux et la peau.

Protection respiratoire

Protection respiratoire en atmosphère très concentrée en produit.
Pour une brève exposition, appareil à cartouche filtrante combinée A-P2. (DIN EN 14387)

Risques thermiques

aucun

Limitation et surveillance de l'exposition de l'environnement

Se conformer aux réglementations environnementales applicables limitant les rejets dans l'air, l'eau et le sol.

WAXOYL AG
4015 Basel

Date d'émission 20.10.2015, Révision 15.06.2015

Version 05. Remplace la version : 04

Page 5 / 9

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat	visqueux
Couleur	pink
Odeur	caractéristique
Seuil olfactif	non déterminé
Valeur du pH	8,4
Valeur du pH [1%]	non déterminé
Point d'ébullition [°C]	Pas d'information disponible.
Point d'éclair [°C]	63 cc
Inflammabilité (solide, gaz) [°C]	non applicable
Limite inférieure d'explosion	Pas d'information disponible.
Limite supérieure d'explosion	Pas d'information disponible.
Propriétés comburantes	non
Pression de vapeur/pression de gaz [kPa]	Pas d'information disponible.
Densité [g/ml]	1,14
Densité de versement [kg/m ³]	non applicable
Solubilité dans l'eau	difficilement soluble
Coefficient de partage [n-octanol/l'eau]	Pas d'information disponible.
Viscosité	>20,5 mm ² /s (40°C)
Densité relative de vapeur par rapport à l'air	Pas d'information disponible.
Vitesse d'évaporation	Pas d'information disponible.
Point de fusion [°C]	~0
Auto-inflammation [°C]	non applicable
Temp. de décomposition [°C]	Pas d'information disponible.

9.2 Autres informations

aucun

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Aucun connu lors d'une utilisation conforme aux fins.

10.2 Stabilité chimique

Le produit est stable sous des conditions normales.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions avec les acides et les oxydants forts.

10.4 Conditions à éviter

Voir la SECTION 7.2.

10.5 Matières incompatibles

Agent d'oxydation

10.6 Produits de décomposition dangereux

Pas de produits de décomposition dangereux connus.

WAXOYL AG

4015 Basel

Date d'émission 20.10.2015, Révision 15.06.2015

Version 05. Remplace la version : 04

Page 6 / 9

SECTION 11: Informations toxicologiques**11.1 Informations sur les effets toxicologiques****Toxicité aiguë**

Produit
ATE-mix, inhalatoire (vapeur), > 20 mg/l 4h.
ATE-mix, dermique, > 2000 mg/kg.
ATE-mix, oral, > 2000 mg/kg.

Conc. [%]	Substance
1 - <10	Distillats légers (pétrole), hydrotraités, CAS: 64742-47-8
	LD50, dermique, Lapin: >2000 mg/kg bw (IUCLID).
	LD50, oral, Rat: >5000 mg/kg bw (IUCLID).
	LC50, inhalatoire, Rat: >5,2 mg/L (4h)(IUCLID).
1 - <10	Kérosène (pétrole), CAS: 8008-20-6
	LD50, dermique, Lapin: >2000 mg/kg bw (IUCLID).
	LD50, oral, Rat: >5000 mg/kg bw (IUCLID).
	LC50, inhalatoire, Rat: 5,28 mg/L (4h)(IUCLID).

Lésions oculaires graves/irritation oculaire Ne contient pas de substance importante remplissant les critères de classification. En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Données toxicologiques de produit complet ne sont pas disponibles.

Corrosion cutanée/irritation cutanée Ne contient pas de substance importante remplissant les critères de classification. En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Données toxicologiques de produit complet ne sont pas disponibles.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée Ne contient pas de substance importante remplissant les critères de classification. En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Données toxicologiques de produit complet ne sont pas disponibles.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique Ne contient pas de substance importante remplissant les critères de classification. En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Données toxicologiques de produit complet ne sont pas disponibles.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée Ne contient pas de substance importante remplissant les critères de classification. En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Données toxicologiques de produit complet ne sont pas disponibles.

Mutagenèse Ne contient pas de substance importante remplissant les critères de classification. En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Données toxicologiques de produit complet ne sont pas disponibles.

Toxicité sur la reproduction Ne contient pas de substance importante remplissant les critères de classification. En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Données toxicologiques de produit complet ne sont pas disponibles.

Cancérogénèse Ne contient pas de substance importante remplissant les critères de classification. En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Données toxicologiques de produit complet ne sont pas disponibles.

Danger par aspiration En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Remarques générales

aucun

SECTION 12: Informations écologiques**12.1 Toxicité**

Conc. [%]	Substance
1 - <10	Distillats légers (pétrole), hydrotraités, CAS: 64742-47-8
	LC50, (96h), Pimephales promelas: 45 mg/L (IUCLID).

WAXOYL AG

4015 Basel

Date d'émission 20.10.2015, Révision 15.06.2015

Version 05. Remplace la version : 04

Page 7 / 9

12.2 Persistance et dégradabilité

Comportement dans les compartiments de l'environnement	non déterminé
Comportement dans les stations d'épuration	non déterminé
Biodégradabilité	non déterminé

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Pas d'information disponible.

12.4 Mobilité dans le sol

Pas d'information disponible.

12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB

Non à classifier de PBT ou de VPVB sur la base de toutes les informations disponibles.

12.6 Autres effets néfastes

Aucun connu.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination**13.1 Méthodes de traitement des déchets**

Les résidus de produits sont à éliminer dans le respect de la directive en matière de déchets 2008/98/CE ainsi que selon les réglementations nationales et régionales. Le code de nomenclature du Catalogue Européen des Déchets (CED) ne peut pas être déterminé pour ce produit, car seules les fins d'utilisation par le consommateur permettent une classification. Au sein de l'UE, le code de nomenclature doit être déterminé en accord avec le responsable de l'élimination des déchets.

Produit

Disposition du même rang avec le traiter/l'autorité au besoin.
Traiter dans une installation d'incinération, en tenant compte de la réglementation locale en vigueur.

Catalogue européen des déchets (recommandé) 070799

Emballage non nettoyé

Les emballages non nettoyables doivent être éliminés de la même manière que le produit.
Les emballages non contaminés peuvent être recyclés.

Catalogue européen des déchets (recommandé) 150102
150104

SECTION 14: Informations relatives au transport**14.1 Numéro ONU**

Conformément à la désignation d'expédition NU, voir SECTION 14.2

14.2 Nom d'expédition des Nations unies

Transport routier vers ADR/RID	MARCHANDISE NON-DANGEREUSE
Transport fluvial (ADN)	MARCHANDISE NON-DANGEREUSE
Transport maritime selon IMDG	NOT CLASSIFIED AS "DANGEROUS GOODS"
Transport aérien selon IATA	NOT CLASSIFIED AS "DANGEROUS GOODS"

WAXOYL AG
4015 Basel

Date d'émission 20.10.2015, Révision 15.06.2015

Version 05. Remplace la version : 04

Page 8 / 9

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Conformément à la désignation d'expédition NU, voir SECTION 14.2

14.4 Groupe d'emballage

Conformément à la désignation d'expédition NU, voir SECTION 14.2

14.5 Dangers pour l'environnement

Conformément à la désignation d'expédition NU, voir SECTION 14.2

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Indication correspondante aux section 6 à 8.

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

non applicable

SECTION 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

PRESCRIPTIONS DE CEE	1991/689 (2001/118); 1999/13; 2004/42; 648/2004; 1907/2006 (REACH); 1272/2008; 75/324/CEE(2008/47/CE); 453/2010/CE; (UE) 2015/830
RÈGLEMENTS DE TRANSPORT	ADR (2015); IMDG-Code (2015, 37. Amdt.); IATA-DGR (2015)
RÈGLEMENTATIONS NATIONALES (FR):	Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France 2012.
- Observer les restrictions d'emploi	non
- VOC (1999/13/CE)	14,95 %

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

non applicable

SECTION 16: Autres informations

16.1 Mentions de danger (SECTION 3)

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

WAXOYL AG

4015 Basel

Date d'émission 20.10.2015, Révision 15.06.2015

Version 05. Remplace la version : 04

Page 9 / 9

16.2 Abréviations et acronymes:

ADR = Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route
 RID = Règlement concernant le transport international ferroviaire de marchandises dangereuses
 ADN = Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voie de navigation intérieure
 CAS = Numéro du Chemical Abstract Service
 CLP = Classification, Labelling and Packaging[Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage; règlement (CE) no 1272/2008]
 DMEL = Derived Minimum Effect Level
 DNEL = Derived No Effect Level [Dose dérivée sans effet]
 EC50 = Median effective concentration
 ECB = European Chemicals Bureau
 EEC = European Economic Community[Espace économique européen (UE + Islande, Liechtenstein et Norvège)]
 EINECS = European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances [Inventaire des substances chimiques existant sur le marché communautaire]
 ELINCS = European List of Notified Chemical Substances [Liste européenne des substances chimiques notifiées]
 GHS = Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals [Système général harmonisé]
 IATA = International Air Transport Association [Association internationale du transport aérien]
 IBC-Code = International Code for the Construction and Equipment of Ships carrying Dangerous Chemicals in Bulk
 IC50 = Inhibition concentration, 50%
 IMDG = International Maritime Code for Dangerous Goods [Code maritime international des marchandises dangereuses]
 IUCLID = International Uniform Chemical Information Database
 LC50 = Lethal concentration, 50% [Concentration létale pour 50 % de la population testée (concentration létale médiane)]
 LD50 = Median lethal dose [Dose létale médiane pour 50 % de la population testée (dose létale médiane)]
 MARPOL = International Convention for the Prevention of Marine Pollution from Ships
 PBT = Persistent, Bioaccumulative and Toxic substance [Persistant, bioaccumulable et toxique]
 PNEC = Predicted No-Effect Concentration [Concentration(s) prédite(s) sans effet]
 REACH = Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemicals [Enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des substances chimiques]
 TLV@/TWA = Threshold limit value – time-weighted average
 TLV@STEL = Threshold limit value – short-time exposure limit
 VOC = Volatile Organic Compounds
 vPvB = very Persistent and very Bioaccumulative [très persistant et très bioaccumulable]

16.3 Autres informations**Méthode de classification****Positions modifiées**

SECTION 15 ajouté: EUH210 Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

SECTION 8 ajouté: Se conformer aux réglementations environnementals applicables limitant les rejets dans l'air, l'eau et le sol.

SECTION 12 ajouté: Aucun connu.

Copyright: Chemiebüro®

